

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me ferai un plaisir de transmettre la demande du député au ministre intéressé.

* * *

LES GRAINS

COLZA—LA DISPARITÉ DES PRIX ET LA DIMINUTION DES EMBLAVURES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé? Étant donné l'importante diminution des emblavures de colza cette année, annoncée par les producteurs, diminution qui s'élèvera à 25 p. 100, le ministre envisagerait-il de présenter une mesure visant à mettre fin aux injustices auxquelles donne actuellement lieu la fixation des prix de la part des bourses des grains et des entreprises céréalières afin de rendre cette culture plus profitable et d'assurer que les surfaces enssemencées ne diminuent pas davantage?

• (1450)

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): J'aurais cru que le député savait que la culture du colza, à cause de la conjoncture et des niveaux de prix, est avantageuse, par comparaison avec les autres céréales, et que les cultivateurs ont d'autres préoccupations, notamment les méthodes de culture, et ainsi de suite. Certes, la question d'assurer les meilleurs débouchés possibles conserve son importance et on continue d'y accorder l'étude qu'elle mérite.

M. Gleave: J'admets qu'il puisse y avoir eu divergence d'opinions quant aux raisons, mais le ministre ne pourrait-il pas convoquer des réunions et faire comparaître certains organismes devant le comité permanent de l'agriculture afin qu'on puisse bien évaluer la question et établir pour ce produit un rapport d'ensemencement semblable à celui qui devrait exister pour les diverses autres céréales?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, on a assez bien étudié la question l'année dernière. Je m'étendrai peut-être davantage là-dessus lorsque la Chambre sera saisie d'un bill prévu à cet égard. J'ai assez nettement précisé qu'à un moment donné, lorsque les producteurs auront eu un délai suffisant pour étudier le rapport sur le marché du colza, on organisera un plébiscite pour établir les méthodes de commercialisation qu'ils choisissent. A mon avis, c'est ainsi que nous devons procéder.

LA CONVOCATION DES RÉPONDANTS DE LA COMMISSION DEVANT LE COMITÉ DE L'AGRICULTURE

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre une question supplémentaire dans le même ordre d'idées. Maintenant que la Commission canadienne du blé a déposé son rapport annuel à la Chambre, le ministre aiderait-il le comité de l'agriculture à obtenir que les répondants de la Commission cana-

dienne du blé comparaissent devant lui et lui en expliquent la teneur.

L'hon. M. Lang: Je pense, monsieur l'Orateur, que c'est là une suggestion valable.

ORGE—LA MAJORATION DU PRIX ET L'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, étant donné, d'une part, que l'orge relève de la Commission canadienne du blé et que, d'autre part, les agriculteurs interrogés par les enquêteurs ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de réduire de 17 p. 100 leurs emblavures d'orge, le ministre a-t-il l'intention d'augmenter sa part ou, autrement dit, de majorer le prix initial de l'orge afin d'encourager les agriculteurs à enssemencer davantage?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le 1^{er} mars dernier, le gouvernement a annoncé que le prix de l'orge serait majoré de 5 cents à compter du 1^{er} août. Cette majoration a précisément été consentie pour encourager les agriculteurs à semer plus d'orge.

M. l'Orateur: Je dois signaler aux députés que la période des questions prendra fin dans deux minutes. Peut-être devrions-nous nous efforcer de réduire le nombre des questions supplémentaires pouvant être posées avant la fin de la période des questions. Le député de Mackenzie peut poser une question supplémentaire.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre n'a peut-être pas saisi ma question, je voudrais la préciser davantage. Je lui demandais s'il y aura augmentation en sus de celle de 5 cents.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous avons étudié très sérieusement le niveau convenable des prix initiaux du blé et de l'orge au cours de discussions avec la Commission canadienne du blé et les représentants d'associations de producteurs, avant de prendre la décision le 1^{er} mars. Je ne vois pas l'utilité de revenir sur cette décision à l'heure actuelle.

L'ACCÈS AUX ÉLÉVATEURS DE L'OUEST

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. À la suite des nombreuses plaintes reçues au sujet de l'accès aux points de livraison de l'Ouest, le ministre nous dirait-il quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui le seront à cet égard?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, après avoir rencontré il y a quelque temps, les préposés aux éleveurs dans le nord de la Saskatchewan, qui m'exposèrent le problème, j'en ai à mon tour saisi les autorités compétentes, c'est-à-dire les compagnies ferroviaires et la Commission du blé. Ils étudient le problème et les moyens d'améliorer la situation pour les préposés aux éleveurs.

M. Knight: Vu les entretiens qu'on a eus au sujet des points de livraison au nord de la Saskatchewan et les nombreuses plaintes en provenance des points de livraison du sud de la Saskatchewan, le ministre est-il en mesure de nous dire quels sont les changements que comptent apporter les compagnies ferroviaires pour corriger la situation?